

# Concept de sélection de la Fédération suisse de Judo en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'été de Paris 2024

Version : 27.10.2022

## 1 Principe de base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FIJ) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 : 26.07.-11.08.2024 / Judo : 27.07.-03.08.2024

## 3 Nombre de participants / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

14 épreuves sont organisées en Judo lors des Jeux Olympiques d'été, 7 épreuves masculines et 7 épreuves féminines :

- Hommes : -60kg, -66kg, -73kg, -81kg, -90kg, -100kg, +100kg
- Femmes : -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, -78kg, +78kg

Une épreuve mixte est également organisée. L'équipe doit être composée de 6 combattants et combattantes également qualifiés en individuels. Les catégories sont réparties de la façon suivante :

- Hommes : -73kg, -90kg, +90kg
- Femmes : -57kg, -70kg, +70kg

Les places de quota suivantes sont distribuées :

- Hommes : 169 places de quota, + 7 places pour le pays hôte
- Femmes : 169 places de quota, +7 places pour le pays hôte

Total : 338 places de quota + 14 places pour le pays hôte + 5 places pour l'épreuve par équipe mixte + 15 places sur invitation de la commission tripartite (Total 372)

Les places de quota sont attribuées au CNO de manière nominative. Un athlète par CNO au maximum est autorisé par épreuve, soit un maximum de 14 Judokas.

### 3.2 Critères de qualification selon les directives de la FIJ / du CIO

Les directives de la FIJ / du CIO s'appliquent conformément au « SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII E OLYMPIADE- PARIS 2024, FEDERATION INTERNATIONALE DE JUDO (FIJ) ».

### **Qualifications directes (238 Judokas)**

- Hommes : Dans les sept (7) catégories de poids, les 17 athlètes les mieux placés dans le classement mondial de la FIJ (WRL) au 25 juin 2024 se qualifient directement. Un Judoka par CNO et par catégorie de poids au maximum.
- Femmes : Dans les sept (7) catégories de poids, les 17 athlètes les mieux placées dans le classement mondial de la FIJ au 25 juin 2024 se qualifient directement. Une Judoka par CNO et par catégorie de poids au maximum.
- Si plus d'un Judoka par CNO (masculin ou féminin) par catégorie de poids se trouve dans les 17 meilleurs athlètes du classement mondial de la FIJ au 25 juin 2024, la place de quota revient au CNO et n'est, par conséquent, non nominative.
- Réattribution des places de quota de qualification directe :  
Si une place de quota n'est pas confirmée par un CNO avant la date limite de confirmation ou si elle est refusée par un CNO, celle-ci sera réattribuée à l'athlète suivant étant placé le plus haut dans le classement mondial de la FIJ au 25 juin 2024, dans la même catégorie de poids et quel que soit son continent, en respectant le quota maximum d'un (1) athlète par CNO.

### **Qualification continentale (100 Judokas)**

En sus, 100 athlètes (hommes et femmes) sont qualifiés directement sur la base du classement mondial de la FIJ du 25 juin 2024 en tenant compte de la représentation continentale et des points suivants :

- Un classement continental est établi pour chaque continent sur la base du classement mondial de la FIJ. Ce classement comprend tous les athlètes de toutes les catégories de poids et de genres.
- Les athlètes avec le plus haut nombre de points se qualifient selon le quota européen suivant : 13 places de quota pour les hommes et 12 places de quota pour les femmes indépendamment de la catégorie de poids.
- Un Judoka par CNO au maximum peut se qualifier pour toutes les catégories de poids et de genres.
- Réattribution des places de quota de qualification indirecte : Si une place de quota n'est pas confirmée par un CNO avant la date limite de confirmation ou si elle est refusée par un CNO, celle-ci sera réattribuée à l'athlète suivant étant placé le plus haut dans le classement continental quelle que soit sa catégorie de poids. Un (1) athlète maximum par CNO peut se qualifier à travers la qualification continentale dans toutes les catégories de poids et de sexe, les quotas de genre doivent être respectés sur chaque continent. Si un continent n'utilise pas la totalité de son quota, toute place restante sera réattribuée sur la base du classement sur la base du classement mondial de la FIJ du 25 juin 2024 à l'athlète le mieux classé non encore qualifié, dans le genre respectif, en respectant le quota maximum d'un (1) athlète par CNO et par épreuve.

## **4 Sélections**

### **4.1 Prérequis pour la sélection**

Afin que des athlètes puissent être proposés à la sélection, ils doivent reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être mis en cause dans le cadre d'une enquête/d'un jugement en cours et qu'ils ne font pas ou n'ont pas fait l'objet de mesures ou de sanctions provisoires ou définitives.

#### 4.2 Sélections définitives

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

#### 4.3 Période et compétitions de sélection

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 24.06.2022 – 23.06.2024

Compétitions prises en compte par la fédération nationale :

Pour justifier la demande de sélection toutes les compétitions de l'« IJF World Tour », comptant pour le classement mondial de la FIJ (WRL), comprises durant la période de sélection et figurant sur les agendas de la Fédération Suisse de Judo & Ju Jitsu, sont prises en compte.

Les agendas FSJ 2023 et 2024 seront communiqués aux athlètes préalablement et publiés sur le site internet fédéral.

Dans le cas où la FIJ procède à des adaptations de son calendrier international en cours d'année, des mises à jour dans les agendas FSJ peuvent avoir lieu.

Si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

#### 4.4 Critères de sélection

Critères principaux :

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants (par discipline) :

Est proposé à la sélection le meilleur Judoka (homme et femme) de chaque catégorie de poids qui a accompli de très bonnes performances durant la période de qualification et qui semble le plus à même d'atteindre un excellent résultat lors des Jeux Olympiques. Les Judokas suisses doivent remplir les critères suivants :

- Qualification directe selon les directives de la FIJ et du CIO
- **Ou**
- Qualification continentale selon les directives de la FIJ et du CIO

##### **Qualification directe selon les directives de la FIJ et du CIO**

Si seul un Judoka suisse (homme et femme) d'une catégorie de poids atteint la qualification directe selon les directives de la FIJ et du CIO (top 17 du classement FIJ), il est proposé à la sélection par la commission de sélection de la FSJ à Swiss Olympic.

Si plusieurs Judokas suisses d'une catégorie de poids sont sélectionnables pour une qualification directe selon les directives de la FIJ et du CIO (top 17 du classement mondial de la FIJ), la commission de sélection de la FSJ désigne le meilleur Judoka suisse de la catégorie de poids concernée à la fin de la période de sélection, notamment sur les bases des critères énoncés ci-après. Ce Judoka sera proposé à la sélection à Swiss Olympic.

- Potentiel de médaille
- Critère d'efficacité de l'athlète: rapport entre le nombre total de points FIJ obtenus durant la période de qualification et le nombre de compétitions qualificatives disputées
- Potentiel pour les jeux futurs
- Courbe de forme
- Jugement de l'entraîneur
- Etat de santé
- En cas d'incertitude la commission de sélection de la FSJ se réserve le droit de prendre en compte la performance aux European Championships 2024 et aux World Championships 2024.

Les critères ci-dessus ne sont pas listés par ordre de priorités et il appartient à la commission de sélection de la fédération de les évaluer de façon adéquate.

#### **Qualification continentale selon les directives de la FIJ et du CIO**

Le Judoka suisse (homme ou femme), qui atteint la qualification continentale selon les directives de la FIJ et du CIO, est proposé à la sélection par la commission de sélection de la FSJ à Swiss Olympic.

**Satisfaire aux critères de sélection ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.**

#### **4.5 Réattribution des places de quota**

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Réallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères suivants :

- Médaille Grand Prix durant la période de qualification  
ou
- Top 5 Grand Slam durant la période de qualification

#### **4.6 Clause médicale**

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

#### **4.7 Commissions de sélection**

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivants :

- Dominique Hischier, Chef du sport de performance (tranche en cas d'égalité de voix)
- Aleksei Budolin, Coach national SJV
- Flavio Orlik, Chef de la relève & Coach national U21 SJV
- Sergei Aschwanden, Président de la fédération de la suisse de Judo & Ju jitsu
- Urs Martin, Médecin de la fédération de la suisse de Judo & Ju jitsu (avis consultatif uniquement)

La Commission de sélection de Swiss Olympic comprend les membres suivants :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence et décision finale)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, Membre du CE
- Matthias Kyburz, Membre du CE, représentant de la commission des athlètes

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

## **5 Communication**

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d'équipe, il est publié l'été 2023, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et doit prendre en compte le délai d'embargo.

## 6 Calendrier

Début de la période de sélection (selon le point 4.3).	24.06.2022
Fin de la période de sélection (selon le point 4.3).	23.06.2024
Obtention des places de quota par la fédération internationale	25.06.2024
Confirmation par Swiss Olympic des places de quota à la fédération internationale	02.07.2024
Reallocation: Date de la réattribution, le cas échéant	03.07.2024
Reallocation: Confirmation par le CNO à la FI	06.07.2024
Dépôt de la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic par la fédération nationale	02.07.2024
Date officielle de la sélection	04.07.2024